

Opération nationale : expérimentation du management environnemental par étapes dans les entreprises artisanales



Une responsabilité collective en matière d'environnement

- Le respect de l'environnement est un enjeu collectif mais nécessite des actions individuelles :
Votre responsabilité en tant que chef d'entreprise est primordiale,
Votre sensibilité à l'environnement est un moteur puissant.
- Vous avez des enjeux à maîtriser :
En termes de gestion des différents impacts de votre entreprise: déchets, eau, énergie, bruit, fumées, odeurs, poussières, ...
En termes de positionnement de votre entreprise par rapport aux attentes de vos clients, de vos partenaires, de votre voisinage, de vos concurrents...

Une démarche valorisante, reconnue et soutenue par les pouvoirs publics

La démarche que nous vous proposons a été conçue pour répondre aux besoins des entreprises artisanales. Elle est basée sur un guide de l'AFNOR (Association Française de Normalisation) sur le management environnemental par étapes, élaboré par une commission de normalisation composée de représentants d'entreprises, de bureaux d'études et des pouvoirs publics.

Le fait que cette démarche s'appuie sur un référentiel public représente :

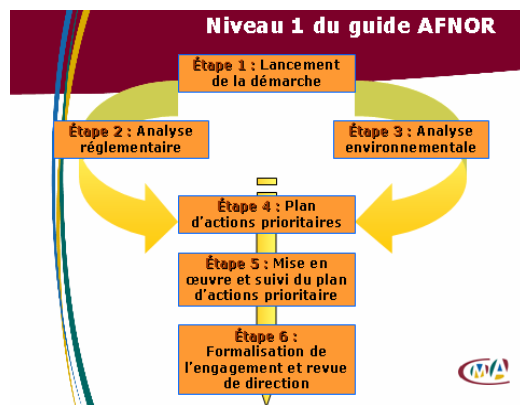
- Un atout pour votre entreprise pour répondre aux appels d'offre de vos principaux clients.
- La réponse aux attentes des collectivités locales attentives au respect de l'environnement.

Une démarche concrète pour votre entreprise

La mise en place d'une démarche de management environnemental soulève de nombreuses interrogations. Vous craignez peut-être de devoir changer beaucoup de choses dans votre entreprise ou bien d'y passer trop de temps, faute de trouver un accompagnement adéquat.

L'approche proposée dans cette opération part de votre situation actuelle : le premier niveau du guide AFNOR vous permet de vous préparer en toute sérénité en faisant le point sur l'existant et de vous faire progresser à un rythme adapté à votre situation.

En fin d'opération, seront évalués les bénéfices pour votre entreprise en termes d'économies et d'image.



Un accompagnement privilégié

Un accompagnement spécifique est proposé par votre Chambre de métiers et de l'artisanat pour cette opération pilote, qui vous permet d'être guidé pas à pas. À chaque étape, vous savez comment faire, on vous donne des conseils, des exemples et la méthodologie appropriée. Vous la mettez en œuvre avec une grande simplicité.

Vous sont proposés trois demi-journées de formation collective et six demi-journées de conseil individuel en entreprise, sur une période de 12 mois.

...et gratuit !

Pour votre entreprise, les frais relatifs au conseil et à l'accompagnement sont pris en charge par votre Chambre de métiers et de l'artisanat, la Direction du Commerce, de l'Artisanat, des Services et des Professions Libérales (DCASPL) et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

Reconnaissance et médiatisation de votre entreprise

Vous serez cinquante entreprises artisanales à être associées à cette opération pilote organisée sur quatre grandes régions françaises : Midi-Pyrénées (Haute-Garonne), Provence-Alpes-Côte d'Azur (83 et 84 ?), Pays de La Loire, Rhône-Alpes (Ain et Isère). Avec votre accord, Votre expérience sera présentée lors de communiqués auprès de la presse professionnelle locale et nationale ou lors de manifestations locales et nationales. Une rubrique sera dédiée à votre action sur l'Internet des Chambres de métiers et de l'artisanat et de l'Assemblée permanente des chambres de métiers.

L'opération pilote vous permettra ainsi de renforcer votre assise locale et professionnelle mais aussi de communiquer avec de nouveaux publics.

Au-delà de l'opération pilote

Vous aurez la possibilité, si vous le souhaitez de faire auditer votre démarche par un organisme de certification (non obligatoire). La certification sera ainsi la reconnaissance officielle des progrès de votre entreprise en matière d'environnement auprès de vos clients.

Les coûts d'audit et de certification qui seront réalisés par un organisme tiers resteront à votre charge

Vos contacts :

Midi-Pyrénées

Fabrice Boury-Esnault
CMA Haute-Garonne
18 bis boulevard Lascrosses BP 91030
31010 TOULOUSE Cedex 6
Tél : 05 61 10 47 93 / Fax : 05 61 10 47 87
Courriel : fbouryesnault@cm-toulouse.fr

Provence-Alpes-Côtes-d'Azur

Céline Luneau
CRMA Provence-Alpes-Côte-d'Azur
87, Boulevard Perier
13008 Marseille
Tél : 04 96 10 05 40 / Fax : 04 96 10 05 49
Courriel : celine.luneau@crm-paca.fr

Nadège Messeleka
CMA Vaucluse
35 rue Joseph-Vernet BP 208
84009 Avignon
Tél : 04 90 80 65 65
Fax : 04 90 80 65 66
Courriel : nadegemesseleka_cmv@yahoo.fr

Stéphanie Diaques et Franck Baudement
CMA Var
avenue des Frères Lumière La Valette BP 5
83040 Toulon Cédex 9
Tél : 04 94 61 99 00 / Fax : 04 94 61 99 01
Courriel : stephanie.diaques@cma-var.fr /
franck.baudement@cma-var.fr

National

Marie-Christine Piel
Assemblée Permanente des Chambres de Métiers
12 avenue Marceau
75008 Paris
Tél : 01 44 43 10 64 / Fax : 01 47 20 34 48
Courriel : piel@apcm.fr

Pays de La Loire

Jacques Louvet et Cécile Daniel
CRMA Pays de la Loire
6, Bd des Pâturiaux
44980 Sainte-Luce-sur-Loire
Tél : 02 51 13 31 31 / Fax : 02 51 13 31 30
Courriel : jacques.louvet@cm-paysdelaloire.fr /
cecile.daniel@cm-paysdelaloire.fr

Rhône-Alpes

Laurent Caverot
CRMA Rhône-Alpes
Central Parc 1 119, Boulevard Stalingrad
69100 Villeurbanne
Tél : 04 72 44 15 61 / Fax : 04 78 89 93 73
Courriel : caverot@crm-rhonealpes.fr

Sébastien Astier
CMA Ain
102 boulevard Edouard Herriot
01000 Bourg-en-Bresse
Tél : 04 74 47 49 00 / Fax : 04 74 47 49 69
Courriel : s.astier@chambre-metiers-01.com

Guillaume Dore
CMA Isère (Grenoble)
32 rue de New-York
38026 Grenoble CEDEX 1
Tél : 04 76 70 82 09 / Fax : 04 76 70 82 59
Courriel : guillaume.dore@cma-grenoble.fr

National

Christophe Lestage
ADEME
2 square Lafayette BP 406
49004 ANGERS cedex 01
Tél : 02 41 91 40 34 / Fax : 02 41 87 23 50
Courriel : christophe.lestage@ademe.fr